

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Adrien WEISS, M. Jean-Claude KOEBEL Mme Aline KLIPFEL, M. Thierry HOERR,
Mme Jeannine HUMMEL, M. Marc EGIZIL, Mme Denise LOEWENKAMP, M. Benjamin RAPP, Mme Anne FREY,
M. Stéphane KASTNER, M. Claude PHILIPPS, Mme Esther SCHEIB, M. Jean Bernard WEIGEL, M. Marc MEYER,
M. Christophe SCHIMPF, Mme Claire CARRARO, M. Pierre MAMMOSSER, M. Dominique STOHR, M. Alain WURSTER,
M. Olivier ROUX, Mme Nathalie SCHMITZ, Mme Aurélie REYMANN

Absents excusés donnant procuration :

Mme Sandy MOCHEL (donne procuration à Mme Jeannine HUMMEL)
M. Serge KRAEMER (donne procuration à Mme Denise LOEWENKAMP)
M. Didier BRAUN (donne procuration à M. Paul HEINTZ)
Mme Chantal MULLER (donne procuration à M. Jean-Claude KOEBEL)
Mme Béatrice HOELTZEL (donne procuration à Mme Claire CARRARO)

Absents excusés

Mme Clothilde LOGEL
M. Christian KLIPFEL

N° 84/2024

Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

M. Jean-Claude KOEBEL est désigné secrétaire de séance.

Point trois de l'ordre du jour – urbanisme

3.3 Modification du PLU de Memmelshoffen - révision allégée n°1 : définition des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres

Monsieur le Président expose aux membres du conseil :

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt envisage d'engager une révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Memmelshoffen approuvé le 23/01/2012.

En application des dispositions de l'article L.153-8 du code de l'urbanisme, cette démarche devra être menée en collaboration avec les communes membres de la Communauté de Communes, et notamment avec la commune concernée.

Une conférence des maires a été réunie le 10/07/2024 pour discuter des modalités de cette collaboration. Les propositions retenues sont les suivantes :

- L'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes seront informées de la procédure, de son objet et de son avancée ;
- Le Maire de la commune de Memmelshoffen sera invité à présenter une version provisoire du dossier en conseil municipal pour contributions et enrichissements du projet avant son arrêt par le conseil communautaire ;

- Le conseil municipal de Memmelshoffen se prononcera au travers d'une délibération sur le projet de révision allégée avant arrêt, à transmettre à la Communauté de Communes ;
- Après arrêt du projet en conseil communautaire, la commune de Memmelshoffen sera sollicitée selon les modalités prévues par le code de l'urbanisme et le code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider ces propositions.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-8 ;

Vu la conférence intercommunale des maires en date du 10 juillet 2024 ;

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

ARRETE les modalités de la collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres en vue de la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Memmelshoffen :

- L'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes seront informées de la procédure, de son objet et de son avancée ;
- Le Maire de la commune de Memmelshoffen sera invité à présenter une version provisoire du dossier en conseil municipal pour contributions et enrichissements du projet avant son arrêt par le conseil communautaire ;
- Le conseil municipal de Memmelshoffen se prononcera au travers d'une délibération sur le projet de révision allégée avant arrêt, à transmettre à la Communauté de Communes ;
- Après arrêt du projet en conseil communautaire, la commune de Memmelshoffen sera sollicitée selon les modalités prévues par le code de l'urbanisme et le code général des collectivités territoriales.

DIT QUE :

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg ;
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Fait à Hohwiller, le 11 juillet 2024
Le Président
Paul HEINTZ

